COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix sept heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du premier octobre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-3-3-131
OBJET : POLITIQUE D'ACTION SOCIALE
GARANTIE D'EMPRUNT AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES DEUX RIVES
EXTENSION ET RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE BALIVERNES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Daniel ZANIN)
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	Mme DEFAVERI Jeanine (en remplacement de M. DUPUY Jean)
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à M. LOPES Ernest)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	M. ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
	:	Mme BRU Laetitia

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2024CC7-3-3-131

OBJET : POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

GARANTIE D'EMPRUNT AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES DEUX RIVES

Extension et réhabilitation de la Résidence Autonomie Balivernes

Vu les articles L5111-4 et L5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu la convention de Prêt en annexe à passer entre la CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL MIDI-PYRENEES (Carsat) et LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES DEUX RIVES (CIAS) relative au projet d'extension de 11 appartements supplémentaires et de réhabilitation d'une partie du bâti existant au sein de la Résidence Autonomie Balivernes ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES A VALENCE D'AGEN accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt sans intérêt d'un montant total de 958 577,00 euros souscrit par le CIAS auprès de la CARSAT.

Ladite convention de prêt est jointe en annexe.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CARSAT, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer au CIAS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les propositions du Président,

- d'accorder la garantie de la Communauté de Communes à hauteur de 100 % du prêt sans intérêt d'un montant total de 958 577,00 € contracté par le CIAS des Deux Rives, pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci,

Fait à Valence d'Agen, le 7 octobre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 8 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Guy MERIEL

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 14 OCT. 2024
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 14 OCT. 2024

AR Préfecture

POLITIQUE D'ACTION SOCIALE - GARANTIE D'EMPRUNT AU CIAS - EXTENSION ET REHABILITATION DE LA RESIDENCE AUTONOME BALIVERNES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20241007-2024CC7_3_3_131-DE
Numéro d'acte :	2024CC7_3_3_131
Date de décision :	07/10/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-3-3-0-0 (Finances locales / Emprunts / garanties d'emprunt)
Fichier acte :	2024CC7-3-3-131 POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL GARANTIE D'EMPRUNT AU CIAS RES BALIVERNES.pdf
Fichier(s) annexes(s) :	2-Convention garantie d'emrpunt prêt CIAS des deux rives - RA BALIVERNES.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	14/10/2024 14:17:04
Date de réception de l'AR :	**14/10/2024 14:17:38**